

ORGANIGRAMME

**CHATENET Ludivine (art-thérapeute et
thérapeute familiale)**
Présidente

DEFFONTIS Alain (Infirmier psy)
Vice-Président

GABOR Magali (Educatrice)
Trésorière

HYVERNAUD Christophe (IDE)
Trésorier Adjoint

JOUANY David (Animateur sportif)
Secrétaire

LEBEGUE Florence (IDE)
Secrétaire Adjointe

**ESPONA Raymond (éducateur
spécialisé)**
Secrétaire Adjoint

RENSEIGNEMENTS

L'association se tient à votre disposition pour toute information complémentaire auprès de son secrétariat situé dans les locaux du CH La Valette, Bâtiment admissions 23 320 Saint Vaury.

Ouverture secrétariat :

Mardi de 9h-12h30 - 13h-16h30

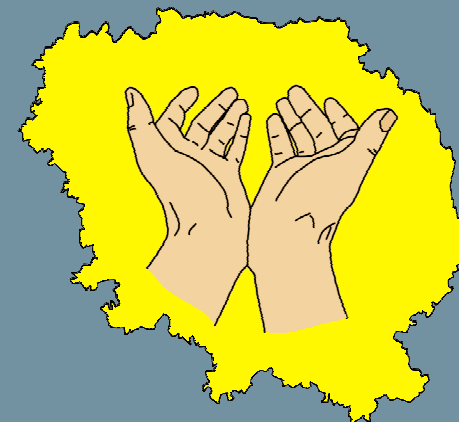
Vendredi de 9h-12h30 - 13h-14h30

Téléphone : 05 55 51 77 58

TOUS LES BENEVOLES SONT LES BIENVENUS
Les cartes de membres sont vendues à 2€.
Rapprochez-vous des référents ACCES, du bar
ou du secrétariat pour adhérer et soutenir
l'association.

ACCES

ASSOCIATION
CARITATIVE
CREUSOISE
D'ENTRAIDE
ET DE SOLIDARITÉ



05 55 51 77 58

HISTORIQUE ET PRESENTATION

A.C.C.E.S est une association à but non lucratif, type loi 1901. Elle fût crée le 23 Aout 1963 au CH La Valette et affiliée à la fédération Santé Mentale France (reconnue d'utilité publique). Ses activités sont de nature à compléter les actions de soin du CH La Valette, notamment dans le volet de la réinsertion des patients.

Elle s'adresse aux personnes entrant dans la file active de l'hôpital (patients hospitalisés au CHLV ou suivi dans le cadre extrahospitalier).

Depuis sa création, l'association a toujours travaillé en collaboration étroite avec l'établissement.

Par, ailleurs l'association possède un appartement et pratique la sous-location pour aider à la réinsertion. Il existe 2 appartements d'observation qui ont un fonctionnement précis et qui bénéficient d'une aide du conseil départemental.

ACCES possède également une voiture qui est mise à disposition, sur réservation à la cafétéria.

ACCES vit de subventions du CHLV, du conseil départemental, des bénéfices liés à la boutique, la cafétéria, la coiffure, l'ergo-bois.

LES AIDES SUR COMMISSION

Plusieurs membres d'ACCES se réunissent à la demande d'un assistant social (AS) qui a constitué un dossier au préalable pour :

- Fonds de solidarité non remboursable
- Fonds de solidarité remboursable
- Aide au logement (location, caution, déménagement,...)

LES AIDES SANS COMMISSION

A la demande des AS qui remplissent un document spécifique,, il peut être octroyée une:

- Aide financière d'urgence (20€ max)
- Aide à la garde d'animaux (200€ max)
- Aide à la garde de mobilier (200€ max)

LES AIDES AUX SOINS ET ANIMATIONS

ACCES participe au fonctionnement de la cafétéria, de l'ergo-bois, de la coiffure et de la boutique. L'association aide également à l'organisation et au financement des rencontres sportives inter-hospitalières, de la fête de Noël, des animations musicales.

L'AIDE AUX ACTIVITES

Sur demande du cadre, chaque unité peut bénéficier d'une aide de 250 € maximum par an pour l'achat de matériel, réalisations d'activités, ... et se doit de fournir les justificatifs de dépenses de cet argent chaque fin d'année.

L'AIDE DE NOEL

L'association alloue une somme aux unités intra-hospitalières et hôpitaux de jour correspondant à 25€/patients présents au 31/11 de l'année. Les services concernés disposent de cette somme pour faire des cadeaux de Noël aux patients hospitalisés au 25/12 et présentent les justificatifs à l'association.

LES AIDES PONCTUELLES

La commission de "réflexion et suivi" tente d'apporter une réponse aux besoins nouveaux qui peuvent apparaître. Il peut s'agir par exemple d'apporter des solutions adaptées aux problèmes posés par la réinsertion au quotidien : modes d'hébergement différents, accueil en dehors des horaires d'ouverture des centres de jour, transport vers des animations culturelles sur la région...